



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 23 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Pars-les-Romilly, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 24

Représentés : 3

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 27

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET - Nadine JOLY - Jean-Michel LATOUR – Adrien ROBIN – Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA - Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Gilles BOYEZ - Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Fethi CHEIKH - Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Virginie LAURENT représentée par Frédérique HITTler – Philippe CAIN représenté par Marianne JOLY

EXCUSES NON-REPRESENTES :

Madame Béatrice PAYEN a été désignée secrétaire de séance.

N° 26-041 du registre des délibérations

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Bernard BERTON

Monsieur Bernard BERTON, 1^{er} Vice-président, propose à l'assemblée d'adopter le budget annexe « Zones d'Activités » de l'exercice 2026. Il sera géré selon la procédure de l'inventaire intermittent.

En effet, les terrains viabilisés, destinés à la vente au terme d'un cycle de production, n'ont pas pour vocation à rester dans le patrimoine de la Communauté de Communes. Aussi, l'instruction budgétaire et comptable M57 précise que les opérations d'aménagement de terrains doivent être obligatoirement décrites dans une comptabilité de stocks spécifique, dans le cadre d'un budget annexe.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération N°26-009 en date du 16 avril 2026, prenant acte du rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026 – Budget Principal – Budget annexe Zones d'Activités – Budget annexe Bâtiments à Vocation Economique – Budget annexe Gestion des Déchets,

Vu le projet de maquette budgétaire du budget annexe zones d'activités soumis à son examen,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 avril 2026.



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A LA MAJORITE – (10 ABSTENTIONS : ADAM DA MOTA - JACQUES BEAUJEAN – FREDERIQUE HITTLER - GILLES MATHIEU – SOPHIE CORVO – GILLES BOYEZ - STEPHANIE PINTA – YVAN BERNARD – ANGELIQUE RANC ; 1 CONTRE : FETHI CHEIKH) :

ADOpte le budget annexe « Zones d'Activités » de l'exercice 2026, tel que joint en annexe et il est présenté en sur-équilibre comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 10 435 916,23 €
- Pour la section d'Investissement Dépenses : 8 870 288,10 €
- Pour la section d'Investissement Recettes : 10 242 820,78 €

DECIDE la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

RAPPELLE que si les dépenses de personnel sont prises en compte dans le calcul de l'assiette des 7,5%, la fongibilité ne permet ni d'augmenter ni de diminuer le chapitre 012.


Eric VUILLEMIN

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Eric VUILLEMIN
2026.05.07 19:10:20 +0200
Ref:10942684-16498475-1-D
Signature numérique
le Président

Éric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Notifié le à :

- Le service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine,

Le Président,

Éric VUILLEMIN

Copie conforme transmise le à :

- Service des Finances,
- Service Economique Intercommunal

ANNEXES

I. BP 2026 – Budget annexe Zones d'Activités

Ce budget annexe géré en hors taxe s'élève à 1 063 383,55 € en dépenses et 2 419 526,55 € en recettes réelles. La **reprise des résultats qui s'élèvent à 519 646,23 €**. Aucun report n'est prévu pour ce budget. Ce budget est présenté en sur-équilibre.

	Opérations réelles	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	696 352,00	1 916 270,00
Investissement	367 031,55	503 256,55
TOTAL	1 063 383,55	2 419 526,55

1. Les dépenses

Zones	Répartition prévisionnelle des dépenses								Subventions estimées	Solde
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL		
Tranche 6	32 772,69	99 510,00		1 276,35	0	0	10 000,00	143 559,04	0,00	143 559,04
Marteling			13 585,00	27 877,40	521 903,23	251 313,63	310 000,00	1 124 679,26	230 000,00	894 679,26
Terrains Gélannes				71 607,40	4 224,00	0		75 831,40	35 803,70	40 027,70
Giratoire RD160						333 294,37	76 352,00	409 646,37	173 901,00	235 745,37
TOTAL	32 772,69	99 510,00	13 585,00	100 761,15	526 127,23	584 608,00	396 352,00	1 753 716,07	439 704,70	1 314 011,37

Chapitre « 011 Charges à caractère général » pour 396 352 €.

Chapitre « 65 Autres charges de gestion courante » pour 300 00 €.

Chapitre « 16 Emprunts et dettes assimilées » pour 367 031,55 € : remboursement d'une avance consentie par le budget principal de la CCPRS

2. Les recettes

Chapitre « 70 Produits du service du domaine » pour 1 916 270 €

	Produits des cessions
Zone Tranche 6	1 600 000,00
Marteling	216 270,00
Cessions diverses	100 000,00
TOTAL	1 916 270,00

Chapitre « 10 Dotations, fonds divers et réserves » pour 503 256,55€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

II. Etat de la dette

Aucune modification par rapport au DOB 2026.